

André Jardin *

La chute du régime de Juillet

« [Nous avons] renversé la vieille royauté [...], la royauté de dix siècles en trois ans ;

« La royauté de la branche aînée en trois jours ;

« La royauté de la branche cadette en trois heures. »

Ainsi Tocqueville, candidat à la Constituante, analysait-il la situation pour ses électeurs de la Manche^{1**}. De fait, ceux qui prédisaient ou souhaitaient la chute de la monarchie de Juillet ne la croyaient pas prochaine, le 23 février, la veille de la proclamation de la République. D'où la thèse de l'« heureux coup de main », contre laquelle s'élève le même Tocqueville dans ses *Souvenirs*². C'est un édifice vermoulu qui s'était effondré soudain le 24 février. On ne peut comprendre l'événement sans la lente érosion qui l'a précédé.

L'apparence était celle de la stabilité : plus de sept ans de pouvoir pour le ministère Soult-Guizot (Soult s'étant retiré en septembre 1847 à cause de son âge), la plus longue administration ministérielle qu'ait connue la France sous un régime représentatif de 1814 à 1914.

À l'origine, rien ne faisait prévoir cette longévité. Le ministère du 29 octobre avait été appelé par le roi pour remplacer Thiers afin d'apaiser les risques de guerre issus de la crise orientale. Ces risques écartés, il semblait qu'on eût dû revenir à une autre formation ministérielle : la majorité de la Chambre était celle de la victoire de la coalition en 1839, dont Thiers était le chef naturel. Guizot en avait fait partie, mais il ne pouvait se maintenir au pouvoir qu'avec l'appui du centre droit dont Molé avait été le chef. Il n'avait point de majorité fidèle et chaque crise, doublée d'intrigues souterraines, semblait devoir le mettre en péril. Les élections de 1842 n'avaient point réglé le problème : ni le centre droit ni la gauche n'avaient gagné de terrain ; c'est seulement celles de 1846 qui apportèrent à Guizot assez de gains pour qu'il pût escompter une majorité de quatre-vingts ou cent membres dans les grands débats. Né chétif, ayant mené plusieurs années la vie d'un valétudinaire qui surmonte

* Commission nationale pour la publication des œuvres de Tocqueville.

** Voir notes p. 216.

les maladies successives qui auraient dû l'emporter, le ministère semblait maintenant promis à une tranquille vieillesse.

La victoire du gouvernement avait été obtenue dans le respect des formes, et celui-ci manifestait qu'elle traduisait l'opinion de la majorité silencieuse du pays légal. Au contraire, l'opposition prétendait que l'esprit des institutions avait été faussé et que la réforme électorale et parlementaire était plus que jamais nécessaire. Ce n'est que par cette réforme qu'on pourrait redresser une politique qui s'éloignait des vœux les plus certains de l'opinion du pays.

Si l'opposition accusait le pouvoir de corruption électorale, elle incriminait le système tel qu'il avait été fixé par la Charte de 1830 et la loi électorale de 1831 comme facilitant et créant une tentation permanente de corruption.

Étaient électeurs les contribuables payant deux cents francs d'impôts, et éligibles ceux qui en payaient cinq cents. La France était divisée en 459 circonscriptions électorales, le vote ayant lieu par scrutin uninominal au chef-lieu de chaque circonscription. Ce régime censitaire est représenté comme assurant la domination de la classe moyenne, d'autant plus que les électeurs qui paient moins de quatre cents francs d'impôts sont en majorité, mais il est de fait bien imprécis dans ses frontières à cause de l'arbitraire fiscal. La contribution foncière est un impôt de répartition où les départements riches se plaignent d'être surimposés, la patente varie suivant la population de la localité, le taux des loyers. Il y a donc de singulières disparités dans les corps électoraux suivant les régions. Sans doute, le corps électoral britannique est encore plus bigarré, mais il intègre de vieilles franchises respectées, tandis que le corps électoral en France est le fruit d'une législation arbitraire. Avec 248 000 électeurs en 1846, la France a 6 électeurs pour 1 000 habitants, tandis que les deux pays voisins qui connaissent un régime représentatif régulier, l'Angleterre et la Belgique, en ont respectivement 32 et 12. Au total, un corps électoral peu nombreux, inégalement réparti (il y avait un électeur pour 30 habitants dans la deuxième circonscription de Paris, 1 pour 481 dans les Hautes-Pyrénées), excluant souvent des professeurs d'université et des médecins, ce qu'on appelait « les capacités ». Mais c'était sur l'inégalité des collèges électoraux que portaient les critiques les plus vives.

D'après Duvergier de Hauranne, en 1847, les 459 collèges se répartissaient ainsi :

61	de plus de 800 électeurs
139	de 500 à 800
87	de 400 à 500
95	de 300 à 400
77	de moins de 300 ³ .

En 1845, Charles de Lesseps avait calculé que 92 000 électeurs nommaient 287 députés et que 128 000 en nommaient 174⁴.

Ce système était absurde aux yeux des radicaux qui prônaient le suffrage universel en faisant du droit de vote un droit inhérent à la qualité de citoyen (même s'ils admettaient des incapacités, par exemple pour les illettrés); mais il subissait aussi des critiques des partisans d'un suffrage restreint, qui voyaient dans le droit de vote une fonction, par l'échantillonnage arbitraire de la classe censitaire qu'il représentait. Le soupçon d'une corruption générale pesait sur les opérations électorales et le juriste républicain Louis de Cormenin qui — dans ses pamphlets signés Timon, qui connurent un immense succès — stigmatisait les tares du régime et dénonçait avec virulence⁵ cette corruption par les candidats soutenus par le gouvernement. Il est certain que le mode d'élection même portait à l'action des représentants de l'administration, et cela d'autant plus que le collège électoral était plus restreint. On déposait dans l'urne un bulletin écrit à la main et il était aisé de demander aux fonctionnaires d'indiquer sur le leur un signe de reconnaissance.

Les fonctionnaires informaient les électeurs des avantages que pouvait présenter telle ou telle élection; en particulier, les percepteurs serpentant au sein du corps électoral pouvaient promettre des délais pour une rentrée des contributions.

Ces procédés n'étaient pas neufs. La pression des autorités sur les électeurs avait existé sous Villèle, et la société « Aide-toi, le ciel t'aidera », dont Guizot avait été le secrétaire, avait réagi contre de tels procédés. Après la Révolution, le même Guizot avait professé que désormais l'électeur serait un juge impartial entre l'administration et ses adversaires. Maintenant, avec sa franchise altière, il tenait un autre langage : il affirmait qu'une circonscription dont les électeurs soutenaient le pouvoir avait droit d'attendre de lui des faveurs, sans que cela constituât des faits de corruption⁶.

Cependant, le gouvernement et les députés qui le soutenaient pouvaient avoir recours à deux formes d'action : aider l'électeur à réaliser ses vœux particuliers, favoriser la prospérité des collectivités locales.

Le harcèlement des élus par des électeurs qui veulent devenir fonctionnaires, ou s'ils sont fonctionnaires, avoir un avancement rapide, ou, s'ils sont révoqués (par exemple les agents des finances qui ont une tendance regrettable à se servir des fonds publics à des fins privées), être réintégrés, est un phénomène étonnant. Dans une circonscription bien tenue, le député connaît les désirs de chacun et, s'il ne peut les satisfaire à bref délai, est prodigue de promesses pour l'avenir. Bien entendu il a d'autant plus de chances de satisfaire l'électeur qu'il satisfait lui-même l'administration.

Mais, à la fin de la monarchie de Juillet, les satisfactions données

aux collectivités locales sont certes plus efficaces : outre les constructions d'écoles ou les réparations d'églises, le développement des travaux publics — déblocage des villages par la loi de 1836 sur les chemins vicinaux qui transforme une partie de la France rurale, et surtout construction des chemins de fer dont le tracé va passer par des villes en en négligeant d'autres — donne au pouvoir des moyens d'influence puissants.

La corruption électorale nous paraît donc un fait et, si le gouvernement n'en a pas le monopole, il a des moyens d'action plus efficaces et plus discrets que les riches particuliers. Certes, il est arrivé que la Chambre s'insurge contre un fait de corruption comme celui de Charles Laffitte, député gouvernemental qui, en 1844, avait promis un embranchement de chemin de fer à ses électeurs de Louviers⁷. Mais les dossiers de commissions d'enquête montrent sa propension générale à étouffer de tels actes⁸.

Les adversaires du gouvernement réclament, outre la réforme électorale, la réforme parlementaire. La Chambre des députés compte en effet cent quatre-vingt-dix fonctionnaires qui touchent leur traitement et peuvent avoir de l'avancement à condition de se représenter après chaque promotion devant leurs électeurs. Dans la France centralisée, la présence à la Chambre de fonctionnaires au courant des affaires publiques est difficile à éviter, mais une limitation s'impose. Certes, certains fonctionnaires — une quarantaine — votent avec l'opposition. Mais Guizot se tient au courant des votes et il a révoqué Drouyn de Lhuys, directeur au ministère des Affaires étrangères, pour avoir voté silencieusement contre l'indemnité Pritchard. Les aides de camp du roi, tel Liadières, se font remarquer par un zèle outrancier en toute occasion, en faveur du pouvoir.

Des contemporains, moins virulents que Timon, ont jugé le système. Victor Hugo, qui n'est point hostile à Guizot, a résumé sa politique parlementaire par une formule célèbre⁹ ; Tocqueville l'a dénoncé comme de plus en plus proche de celle d'une compagnie industrielle : faire élire des députés grâce aux bienfaits accordés aux électeurs, à condition qu'on le laisse gouverner en paix¹⁰.

Cependant, il y a des limites à cet état de choses : il existe des circonscriptions où les passions politiques sont vives et désintéressées ; on ne fera pas voter centre droit une circonscription où dominant les « Bleus de l'Ouest », ni une circonscription où les Blancs du Midi rejoignent les Républicains dans l'opposition. Des courants politiques irriguent même parfois ces collèges en apparence presque fermés. Si le gouvernement n'a pas gagné de terrain aux élections de 1842, c'est pour avoir préconisé — et bien qu'il y ait finalement renoncé — le droit de visite (autorisation accordée aux Anglais de visiter les bateaux français pour vérifier qu'on n'y faisait pas la traite des Noirs) faisant jouer un reflexe anti-anglais avivé par

la crise de 1840. Assez souvent aussi, un notable, grand propriétaire, grand maître de forges, voire intellectuel dont la présence flatte l'esprit de localité¹¹, a trop de prestige pour que le préfet ne tente pas de vivre en bonne intelligence avec lui quelles que soient ses opinions. La corruption n'est donc pas universelle; elle est cependant suffisante pour souligner l'arbitraire du système et persuader que le régime représentatif est faussé.

Une réforme électorale modérée sera l'objectif de la campagne des banquets décidée en juillet 1847, elle avait d'ailleurs déjà été réclamée après les élections de 1846¹². Il nous faut, avant de suivre les conséquences de cette réforme, examiner la conjoncture politique dans laquelle elle s'inscrivait.

Dans un pays où un régime censitaire étroit coexiste avec des libertés fondamentales, le pouvoir non seulement a des rapports avec le pays légal, mais il doit aussi tenir compte de ces mouvements de fidélité, d'hostilité ou d'indifférence qui constituent l'opinion. Le ministère du 29 octobre fut créé par la volonté pacifique du roi qui, en liquidant la crise de 1840, rendait un grand service au pays, mais aux dépens de sa propre popularité. Le ministère donnera pendant toute son existence la priorité aux affaires étrangères, domaine propre de son chef véritable. Il rendra au pays une dimension de grande puissance par sa politique en Méditerranée, la conquête de l'Algérie devenue possible par la paix en Europe, et posera les jalons d'une politique lointaine dans le Pacifique. Cette œuvre, les contemporains n'en admirent pas la sagesse et les profits, parce qu'elle passe par une négociation sans panache avec l'Angleterre, et qu'elle abandonne le vieux rêve du Rhin. Mais, lorsque, à propos des mariages espagnols, surgit la brouille avec l'Angleterre, celle-ci fait figure de seule protectrice en Europe des mouvements libéraux précurseurs de 1848, tandis que la France se rapproche du camp de la réaction absolutiste. Et les anciens adversaires de l'Entente cordiale se plaignent qu'on l'ait abandonnée au moment où elle devenait une coalition libérale, tout cela pour un simple intérêt dynastique. Sans juger du bien-fondé ou de la nécessité de la position française dans cette célèbre affaire, notons que, de Tocqueville à Denys Cochin, on y a souvent vu une cause décisive d'affaiblissement du régime¹³.

En tout cas, la politique dynastique du ministère fut une cause de désaffection vis-à-vis de la royauté. Lorsqu'en 1842 le prince héritier était mort dans un stupide accident de voiture, un mouvement de sympathie s'était manifesté, car le jeune prince était populaire. Le roi avait soixante-neuf ans; son successeur au trône, le petit comte de Paris, n'en avait que cinq. S'ouvrait ainsi la perspective d'une régence. La loi qui la confiait à Nemours, le plus conservateur et le plus dénué de chaleur des fils du roi, au lieu de la duchesse d'Orléans, déçut l'opinion¹⁴ et mit en valeur les dissensions

familiales. En 1846, l'opinion ne vit guère dans les mariages espagnols qu'une manière de caser le duc de Montpensier en lui faisant épouser la jeune sœur de la reine, tandis qu'on donnait à celle-ci son cousin, le duc de Cadix, soupçonné d'impuissance. En 1847, la nomination du duc d'Aumale comme gouverneur général de l'Algérie (on avait même songé à le faire vice-roi) fut aussi mal reçue. Le roi avait l'air aussi de caser Joinville en le nommant à la tête de la flotte de la Méditerranée, alors qu'en fait il éloignait le plus contestataire de ses enfants. Les Orléans semblaient revenir à une politique traditionnelle de droit monarchique; ils suscitaient les quolibets des légitimistes et l'inquiétude de ceux qui n'admettaient qu'une royauté issue de la nation.

Mais la politique intérieure provoquait de plus graves mécomptes et engendrait l'inquiétude et la désaffection. Guizot pensait qu'en assurant la paix avec les autres puissances, et en maintenant l'ordre à l'intérieur, la prospérité publique se développerait et que toutes les classes de la société en auraient quelque profit. On était alors vers 1840, dans une période d'accélération de la modernisation du capitalisme industriel. Il suffisait de faciliter l'économie de marché par le développement des voies de communication. L'application progressive de la loi de 1836 sur les chemins vicinaux brisait l'économie fermée villageoise, la loi de 1842 sur l'établissement du réseau ferré allait unir les villes et débloquer les provinces. Guizot comptait que, dans une nation pour partie dépolitisée, la prospérité croissante enracinerait la dynastie d'Orléans. D'ailleurs, il s'en tenait dans ce domaine à une idée générale. Rémusat remarque qu'il s'en allait quand la Chambre discutait économie ou finances. Ce fut Teste, ministre des Travaux Publics, qui soutint pour le gouvernement tous les débats sur la loi de 1842¹⁵.

Malheureusement, les progrès de la vie économique ne se produisent pas sur un rythme régulier. La crise économique de 1846-1847, crise complexe avec une crise de surproduction industrielle et une crise monétaire, fut d'autant plus durement ressentie qu'elle démentait l'optimisme du gouvernement. Elle était à peu près résorbée à la fin de 1847, mais laissait une impression de peur : on avait vu des mouvements de jacquerie et, à Buzançais, à la suite du meurtre d'un propriétaire, on avait guillotiné trois individus. Des villes, dont Lisieux, avaient connu des émeutes ouvrières; un sentiment de lutte des classes semblait s'être réveillé.

Le moment le plus crucial fut l'été 1847, celui où fut décidée la campagne des banquets, mais aussi le moment où se produisirent des scandales qui éclaboussaient, à tort ou à raison, les classes supérieures.

Le plus retentissant fut l'affaire Teste-Cubières, une concession de mines par le ministre des Travaux publics, en échange d'un pot-de-vin — le général Cubières, ancien ministre de Thiers et pair de

France, ayant servi d'intermédiaire. Guizot se méfiait de Teste — dont il fait remarquer dans ses *Mémoires* que c'était le porte-parole de Soult¹⁶ — et l'avait évincé du ministère à la fin de 1843, mais en le nommant président de Chambre à la Cour de cassation. Le procès devant la Chambre des pairs, qui aboutit à la condamnation à des peines de prison (juin-juillet 1847), eut un grand retentissement.

Le 9 août, un autre pair de France, le duc de Choiseul-Praslin, assassinait sa femme, fille du maréchal Sébastiani. Devant être traduit devant les pairs, il s'empoisonnait dans sa prison. Le pouvoir — qui n'était certes pour rien dans ce crime passionnel — fut soupçonné d'avoir favorisé le suicide afin d'éviter de guillotiner un grand seigneur, et on ne manqua pas de faire le parallèle avec les pauvres diables de Buzançais. Le bruit courut même que le duc s'était en réalité évadé¹⁷.

D'autres affaires de malversations administratives, des dénonciations vraisemblablement calomnieuses d'Émile de Girardin dans *La Presse* (à la suite de sa brouille avec le ministère), qui font grand bruit et aboutissent à un non-lieu du journaliste traduit devant la Chambre des pairs, émeuvent aussi l'opinion. Le sentiment se répand de la corruption générale des hautes classes, et la peur gagne les classes supérieures tandis que la colère secoue les classes populaires.

Une *Lettre parisienne* du vicomte de Launay, du 7 juillet, témoigne du premier de ces sentiments : « Depuis quinze jours on n'entend que des gémissements politiques, des prédictions sinistres : déjà les voix lugubres prononcent les mots fatals, les phrases d'usage, formules consacrées, présages des jours orageux [...] ; les ultrabourgeois perdront la royauté¹⁸. » Victor Hugo dans ses *Choses vues*, cinq jours auparavant, avait assisté à la fête donnée au parc de Vincennes à quatre mille invités par le duc de Montpensier : « Hier, depuis les Tuileries jusqu'à la barrière du Trône, une triple haie de spectateurs garnissait les quais, la rue et faubourg Saint-Antoine, pour voir défiler les voitures des invités. À chaque instant, cette foule jetait à ces passants brodés et chamarrés dans leurs carrosses des paroles hargneuses et sombres. C'était comme un nuage de haine autour de cet éblouissement d'un moment. Chacun en arrivant racontait son aventure¹⁹. »

Dans une lettre qui se trouve aux archives Guizot, le garde des Sceaux Hébert, qui vient de présider son conseil général, écrit à Guizot le 4 septembre : « J'ai trouvé l'opinion malade et inquiète d'autant plus qu'elle ne sait pas bien la nature de son mal. Il y faut prendre garde, il restera quelque chose de tout ceci²⁰. »

On a vu que, dans l'impossibilité de faire triompher devant la Chambre la réforme parlementaire et électorale, l'opposition se proposait d'en appeler au pays. Le père de ce projet, Duvergier de Hauranne, député du centre gauche, ne visait qu'à une réforme

modeste : abaisser le cens à cent francs et adjoindre les « capacités ». Plein d'admiration pour les mœurs politiques britanniques, il voulait organiser une grande campagne à la manière de celles de Cobden. Toute l'opposition ne se rallia pas à son projet : Thiers se contenta de l'approuver, Dufaure et Tocqueville le jugeaient dangereux. Mais il eut l'appui de Barrot, chef de la gauche dynastique, et des députés radicaux. La forme choisie fut celle de banquets par souscription, en principe réservés aux électeurs ; mais au dessert, à l'heure des toasts, on ouvrait les portes pour que le public pût bénéficier des discours.

Le premier banquet eut lieu à Paris au Château-Rouge, le 9 juillet, mais la plupart des banquets départementaux, une cinquantaine, se situent entre septembre et la rentrée des Chambres, le 28 décembre. On évalue le nombre des souscriptions à vingt-deux mille dans vingt-huit départements, le nombre des auditeurs des discours à trois ou quatre fois plus. Ce ne fut pas un mouvement de grandes masses, mais cependant il fit impression, surtout dans les provinces où les participants aux banquets eurent une attitude critique vis-à-vis du régime²¹.

Il souligna le clivage entre les dynastiques qui œuvraient pour la seule réforme électorale et les radicaux qui n'y voyaient qu'une étape, mais peut-être plus encore entre les radicaux modérés qui voulaient ouvrir un chemin progressif vers la république et les radicaux révolutionnaires. Ceux-ci jouèrent un rôle majeur : concrètement, à l'éloquence de Barrot tendit à se substituer celle de Ledru-Rollin, à une réforme qui entendait créer un corps censitaire plus à l'abri de la corruption et du scandale, une critique de la politique et de l'économie libérales, une exaltation du jacobinisme, une proclamation des droits des classes laborieuses. Tout cela préfigurait déjà les rivalités entre république bourgeoise et république démocratique et sociale (expression déjà utilisée dans les réunions de sociétés secrètes).

La rentrée des Chambres, qui marquait la fin des banquets, soulagea certainement les apprentis sorciers de la gauche dynastique et vraisemblablement la majorité des députés radicaux. Le discours du trône leur présenta cependant une couleuvre à avaler en faisant allusion aux passions ennemies et aveugles. Ils voulurent y répondre par un dernier banquet prévu dans le populaire arrondissement du Panthéon (le XII^e) pour le dimanche 20 février, et enfin tenu aux Champs-Élysées le mardi suivant. Le gouvernement prétendit avoir le droit de l'interdire, l'opposition le nia. Mais, des deux côtés, on voulait surtout ne pas perdre la face : le commissaire de police viendrait dresser procès-verbal dans la salle du banquet et ainsi la justice trancherait sur la légalité de l'interdiction. Cependant, les partisans de la réforme voulurent encadrer d'une manifestation populaire la marche des souscriptions vers la salle du banquet et

Armand Marrast publia dans les journaux radicaux du 21 le programme de ce défilé de la place de la Madeleine aux Champs-Élysées. Or, il plaçait en tête la garde nationale en uniforme, groupée suivant ses légions²². On a vu plus tard dans ce programme une tentative de Marrast pour déclencher la révolution. Il semble bien qu'il se soit contenté de vouloir embarrasser le gouvernement, ne croyant pas par ailleurs à une véritable crise du régime. Comme le note Lucien de La Hodde — cet agent provocateur qui avait participé à tant de journées —, c'était là où le bât blessait²³. Il réagit aussitôt en interdisant le banquet.

La garde nationale avait été le rempart du régime dans la décennie précédente. Mais, à part quelques corps d'élite, elle était hostile au ministère. Certes, quelques légions seulement avaient nommé des officiers républicains, mais la grande masse de ses cinquante mille hommes n'étaient pas électeurs et ils étaient favorables à la « Réforme ».

La dernière cérémonie publique à laquelle avait pris part la garde nationale en corps était le retour des Cendres de Napoléon (décembre 1840). Elle ne s'était pas privée de manifester ses sentiments aux cris répétés de « À bas les ministres ! À bas Guizot ! » Depuis, on la confinait dans des tâches de police quotidienne, mais (ce que son historien Louis Girard juge stupéfiant) aucun effort de réorganisation ni de reprise en main n'avait été accompli : son chef, le général Jacqueminot, était un homme médiocre et sans prestige, beau-père du ministre de l'Intérieur, Duchâtel²⁴. Le chef de l'armée de Paris, le général Tiburce Sébastiani n'était pas meilleur. On touche ici une autre faiblesse du gouvernement Guizot, qui utilisait des hommes dévoués mais de second plan. Il est vrai que, dans le domaine militaire, les « glorieux débris » de l'Empire se faisaient rares et que les hommes de valeur s'illustraient en Algérie.

La journée du 22 vit de nombreux rassemblements à la Madeleine et ailleurs, une équipée des étudiants contre le Palais-Bourbon vide, quelques accrochages, en définitive une manifestation à laquelle participent les hommes des sociétés secrètes par petits paquets, prêts à profiter des circonstances. Le soir, Caussidière, le futur préfet de police, conclut : « Il y a du monde [...] [mais] ça n'ira pas jusqu'au coup de fusil²⁵ ! »

Duchâtel, dans le récit qu'il a laissé des journées, et qui se trouve aux archives Guizot, parle d'« ébullition ». Il assure que peu de gardes nationaux avaient répondu à l'appel de Marrast de se rendre place de la Madeleine²⁶.

Cependant, le 23 au matin, le gouvernement décida de battre le rappel de la garde nationale. Après bien des tergiversations, il s'était décidé la veille à appliquer le plan Gérard de lutte contre l'émeute, plan datant de 1840 et qui prévoyait l'occupation de points fixes par

les troupes et des liaisons assurées par la garde nationale. C'était mobiliser une force hostile au ministère. Lucien de la Hodde raconte que de faux gardes endoctrinaient les vrais rassemblés dans les mairies, mais c'est là un point de vue policier qui n'est pas représentatif²⁷; Duchâtel dit que seuls les « turbulents » répondirent à l'appel, les modérés restant chez eux et ne se portant pas au secours du gouvernement. Il semble bien toucher là à un fait essentiel : l'attaque provient de minorités, mais les majorités silencieuses restent chez elles. On ne peut citer, en sens inverse — et encore est-ce pour sauver la régence —, que l'intervention tardive au Palais-Bourbon de quelques éléments de la X^e légion. À la fin de la matinée du 23²⁸, la garde nationale sur plusieurs points croise la baïonnette contre la cavalerie qu'on a chargée de disperser la foule. À peu près partout elle crie : « Vive la Réforme ! À bas les système ! » Le lendemain matin, une colonne chargée de débayer l'hôtel de ville est arrêtée par des barricades défendues par les gardes nationaux²⁹.

Le roi Louis-Philippe, qui la veille encore était plein d'optimisme, est atterré le 23 par les premiers rapports sur l'attitude des gardes nationaux et désormais prêt à écouter les propos alarmés de la reine et du duc de Montpensier. Recevant à deux heures Duchâtel, il lui signifie son intention de se séparer du ministère. Celui-ci va chercher Guizot à la Chambre et, après un dernier Conseil des Ministres à quatre heures, Duchâtel annonça à la Chambre que le roi renvoyait le ministère³⁰.

Louis-Philippe fait alors appel à Molé qui peu après minuit renonce, puis à Thiers qui exige qu'on lui adjoigne Odilon Barrot. Le soir même du 23, Louis-Philippe a pris une décision devant laquelle il hésitait les jours précédents : appeler au commandement des troupes et des gardes nationaux le maréchal Bugeaud.

La plupart des observateurs croient à l'apaisement, lorsque éclate la fusillade devant le ministère des Affaires étrangères, suivie de la célèbre promenade des cadavres (dont un garde national). Les manifestations, qui prenaient l'allure d'une fête victorieuse, deviennent violentes.

C'est alors seulement aux dires de Caussidière, que peut commencer le « travail insurrectionnel », c'est-à-dire la reprise en main par les chefs des sociétés secrètes³¹. Le terrain habituel des émeutes fut, sur une lieue carrée — du faubourg Saint-Antoine à la rue Montmartre, des quais aux boulevards — hérissé de barricades ; on put organiser des offensives en direction du Louvre, des Tuileries, du Palais-Bourbon. Les républicains entrevirent la chute du régime et l'honnête Garnier-Pagès résilia son alliance avec Barrot. Lamartine était déjà gagné en fait à la République, mais quelques dynastiques furent soudain illuminés de la grâce républicaine³².

Pendant ce temps, Barrot essayait une dernière manœuvre de

sauvetage de la dynastie. Il faisait se replier les troupes déjà démoralisées (car elles ne réprimaient le peuple avec bonne conscience que lorsque la garde nationale avait commencé le travail) et entreprit d'inonder Paris de gardes nationaux, dont les cris de « Vive la Réforme ! » pouvaient devenir un appui pour le nouveau gouvernement.

Mais le roi était démoralisé, il abdiquait. La duchesse d'Orléans se présentait avec ses fils à la Chambre pour obtenir une régence contraire à la loi de 1842. L'envahissement du Palais-Bourbon mit fin à cette tentative.

On peut certes incriminer bien des circonstances accidentelles dans cette chute de la monarchie : hésitation de la défense, renvoi du ministère ou trop tôt ou trop tard, etc., mais la cause fondamentale tenait plus à l'absence de défenseurs qu'à l'irrésistibilité de l'attaque.

L'impopularité de Guizot fut une composante de cette désaffection pour la monarchie d'Orléans. Il y avait là, plus que des désaccords politiques, une véritable hostilité contre sa personne. Cela est dû d'abord à sa forte personnalité, à ses qualités mêmes : l'éloquence qui lui a permis parfois de redresser des situations difficiles où ses opposants comptaient le renverser³³ ; cette franchise altière, provocante même — rien ne l'obligeait dans le célèbre débat sur la « flétrissure » à prononcer ce discours qui fit de lui l'« homme de Gand », ni à assurer les interrupteurs de la hauteur de son mépris³⁴. Guizot n'est pas l'homme des camaraderies parlementaires et même, entre son ministre de l'Intérieur Duchâtel et lui, les rapports sont plus loyaux que cordiaux.

Aussi les attaques personnelles qui le frappent lors de l'affaire Petit³⁵, à la dernière session, provoquent-elles la joie maligne de la piétaille de l'opposition et la stupeur indignée de Tocqueville : on révèle à la fin janvier, à la suite d'un procès privé, qu'un receveur des finances de Corbeil a obtenu sa place en payant la démission de deux membres de la Cour des comptes et que le tripatouillage a eu lieu dans le bureau de Génie, chef du cabinet de Guizot. Celui-ci — qui avait fait depuis nommer Génie grand officier de la Légion d'honneur — pouvait difficilement l'ignorer, et en tout cas couvrit son subordonné.

Mais il y a chez Guizot des responsabilités bien plus graves, qui le montrent comme incapable de suivre les grandes évolutions de la nation qu'il gouverne. Dans la préface qu'il a écrite pour la correspondance de Guizot et de Mme de Lieven, Jean Schlumberger constate que la vie quotidienne entre l'hôtel des Capucines et le salon de la princesse forme un univers clos où Guizot ne percevait pas certaines réalités nouvelles de la vie industrielle³⁶. Son ministère coïncide en effet avec l'accélération des progrès du capitalisme industriel et l'accroissement du prolétariat urbain, correspondant à

une crise de l'artisanat, et à une terrible incertitude du lendemain pour un nombre croissant de misérables. Sous son ministère on vote la loi sur le travail des enfants dans les manufactures; mais rien d'autre : ni politique douanière pour abaisser le coût de la vie, ni réforme d'une fiscalité lourde pour les pauvres, ni organisation d'une solidarité sociale.

Il ne semble pas voir non plus que la poussée de socialisme réformiste, que les idées si répandues d'organisation du travail méritaient au moins un examen critique et n'étaient pas fatalement une machine de guerre contre les institutions de Juillet. Son amour du peuple, peu discutable, continuait à se borner à la diffusion de l'enseignement primaire; la transformation de la société lui échappait — à moins qu'il n'ait senti son impuissance devant elle.

Mais il méconnaissait aussi les rêves de la nation. Dans un pays où la génération montante avait encore été élevée, comme dans les sociétés à prédominance rurale, par les grands-parents, elle n'avait plus, vis-à-vis de la Révolution, les réticences de celle qui l'avait précédée. Attachée aux souvenirs idéalisés des vieillards, elle ne voulait plus séparer dans son culte 89 de 93, et y ajoutait même souvent l'épopée impériale. Le retour des Cendres n'avait été qu'un signe de ce renouveau, les glorifications de la France révolutionnaire étaient multipliées et culminaient en 1847 dans les œuvres, historiques et lyriques, de Michelet, Louis Blanc, Lamartine³⁷. Le grand rêve romantique de fraternité et d'héroïsme qui germera en 1848 forme un contrepoint discordant au ministère du 29 octobre.

Guizot, après sa chute, écrira à Lord Brougham une lettre où il proteste contre l'interprétation que celui-ci a donnée de la chute de la monarchie, où il s'exprime ainsi : « De juillet 1830 à février 1848, la monarchie constitutionnelle a vécu et marché en France, entourée de conspirations, de sociétés secrètes, de partis radicalement ennemis de son existence, et qui voulaient non plus des réformes, mais des révolutions³⁸. »

Il n'avait pas entièrement tort et, entre légitimisme et républicanisme, la position centriste du pouvoir était inconfortable. Il espérait, par une politique assurant l'ordre, gagner du terrain sur le légitimisme — ce qui était hasardeux, car on désarme mal les haines viscérales. En revanche, il ne semblait voir ni le déclin de l'influence des sociétés secrètes que lui dissimulait le verbe braillard de Ledru-Rollin, ni la constitution d'un parti radical et libéral à la fois dont les chefs haïssaient la révolution violente, et se seraient résignés pour longtemps à un roi-président. Ceux-là se seraient accommodés d'une politique du mouvement, succédant à la vieille politique de résistance héritée de Casimir Perier, qui avait eu son efficacité mais ne satisfaisait plus les aspirations du temps. Guizot n'a jamais entrevu que ce « niais » de Barrot eût pu sauver la monarchie.

Laissons là ces spéculations et revenons à un problème plus

concret. Pourquoi Guizot, en dernier lieu lors du vote de l'adresse en 1848, s'est-il refusé à envisager la réforme électorale et parlementaire ?

Il n'avait pas la naïveté feinte ou réelle de Wellington assurant, à propos du système électoral anglais d'avant 1832, que l'esprit humain ne pourrait d'un seul coup concevoir un système aussi parfait. Au contraire, il s'est à plusieurs reprises déclaré en faveur d'une réforme, en la rejetant pour des raisons d'opportunité. En 1848, il prétend qu'on n'accomplit pas une telle réforme à chaud, sous la pression de l'opinion³⁹, alors même que son parti se divise, que les conservateurs progressistes réclament des « réformes sages et modérées », menacent de scission sa majorité. Comme si la réforme anglaise de 1832 qui n'avait pas abouti à des résultats effrayants, même pour les conservateurs britanniques, n'avait pas été faite à chaud, sous une menace de troubles immédiats !

Il précise le problème à Lord Brougham après avoir exposé la situation explosive de la France. « De là une réserve en fait de réformes électorales. Les uns les demandant pour prévenir des révolutions, les autres pour les exploiter au profit des révolutions, lesquels s'en empareraient réellement et en retiendraient le fruit. » C'est un problème qu'il serait bon d'élucider... en 1849. De l'avis général des mémorialistes et des historiens, il n'a pas dit toute la vérité. La véritable opposition à toute réforme, l'attachement au « système » étaient le fait du roi.

On a parfois soutenu que Guizot, qui avait été long à conquérir l'amitié royale, était trop soucieux de ne pas la perdre. En fait, Doctrinaire dont la pensée politique s'était fixée *ne varietur* sous la Restauration, il pensait que le souverain devait donner une impulsion active à la politique et que le ministre, après avoir consenti, devait défendre sous sa responsabilité la pensée royale. C'était pour lui une question de loyauté, qu'il observa même après sa chute. Lorsque l'historien Capéfigue écrivit que le ministère avait donné sa démission au roi le 23 au matin, Hébert, le fougueux ex-garde des Sceaux, voulut répliquer d'accord avec d'anciens collègues. Mais Guizot, bien qu'il fût aussi amer qu'eux de son renvoi, l'en dissuada pour ne pas accuser Louis-Philippe⁴⁰.

Cependant, le roi vieillissant était devenu de plus en plus autoritaire, de plus en plus vaniteux et persuadé d'avoir raison en toute circonstance. Les serviteurs les plus dévoués — le maréchal Sébastiani ou Montalivet —, qui s'effrayaient de la politique suivie, se faisaient rudement rabrouer lorsqu'ils avançaient l'idée d'un changement. La famille royale était divisée : le duc d'Orléans avant sa mort avait eu quelques vives altercations avec son père, et la duchesse tenait au pavillon de Marsan une petite cour d'esprit libéral.

Nemours, seul, timide et conservateur, obéissait scrupuleusement

aux ordres du roi. Mais Joinville, l'enfant terrible de la famille, adressait à ses frères des missives contestataires. Au début de novembre 1847, le comte Bresson, ambassadeur à Naples, s'était suicidé, il incriminait l'ingratitude de Louis-Philippe envers un diplomate qui, à Bruxelles, avait fait offrir le trône à Nemours, à Berlin avait négocié le mariage d'Orléans, à Madrid avait fait marier Montpensier à la sœur de la reine. Il jugeait ainsi la politique royale :

« On nous mène à une révolution ; je suis troublé par les événements que je vois s'accumuler de tous les côtés [...]. Le roi est inflexible ; il n'écoute plus aucun avis, il faut que sa volonté l'emporte sur tout. Il me paraît difficile que le débat dans la Chambre ne revienne pas sur cette situation anormale qui a effacé la fiction constitutionnelle et a mis le roi en cause sur toutes les questions. Il n'y a plus de ministres, leur responsabilité est nulle, tout remonte au roi. Le roi est arrivé à cet âge où l'on n'accepte plus les observations ; il est habitué, il aime à montrer que c'est lui qui gouverne⁴¹. »

L'obstination du roi finit donc par lui faire partager l'impopularité de son ministre...

Peut-être faut-il le regretter. On peut rêver d'une évolution où les institutions libérales auraient pu être le point de départ d'une démocratisation progressive.

NOTES

1. Circulaire électorale du 19 mars 1848, qui sera publiée dans les *Œuvres complètes*, Paris, 1964, t. III, vol. III.

2. *Souvenirs*, *ibid.*, t. XII, p. 84 sq.

3. P. Duvergier de Hauranne, *De la réforme parlementaire et de la réforme électorale*, Paris, 1847, p. 305-310.

4. C. de Lesseps, *Appel au bon sens sur la loi électorale*, Paris, 1845, p. 2-9.

5. Timon, *Ordre du jour sur la corruption parlementaire et électorale*, Paris, 1846.

6. Voir par exemple le discours prononcé par Guizot au banquet offert par les électeurs du canton de Mézidon le 3 octobre 1837, reproduit par le *Journal des débats* du 13 octobre.

7. D. Johnson, *Guizot : aspects of French history, 1787-1876*, Londres, 1963, p. 224-229.

8. Voir en particulier les débats à la Chambre des députés, du 5 au 8 mai 1843, sur les élections de Langres, Carpentras et Embrun (5-9 mai 1843) et la brochure de G. de Beaumont, *De l'intervention du pouvoir en matière d'élection* (1843). Voir aussi la discussion de l'élection contestée de Cosne (22 août 1846), en particulier le discours de Tocqueville in *Œuvres complètes*, *op. cit.*, t. III, vol. II, p. 227-235.

9. Victor Hugo, *Choses vues, 1847-48*, éd. Hubert Juin, Paris, 1972, p. 94 : « M. Guizot est personnellement incorruptible et il gouverne par la corruption. Il me fait l'effet d'une femme honnête qui tiendrait un bordel. »

10. Tocqueville a souvent abordé ce problème. Voir en particulier son article du *Commerce* du 24 novembre 1844, in *Œuvres complètes*, *op. cit.*, t. III, vol. II, p. 129-132.

11. On peut citer comme typique la situation de Lamartine à Mâcon, solide malgré ses variations politiques.
12. En 1840, les radicaux avaient déjà tenté une telle campagne et, en 1830, la société « Aide-toi le ciel t'aidera » avait aussi organisé des banquets.
13. D. Cochin, *Louis-Philippe, d'après des documents inédits*, Paris, 1918, p. 229-242.
14. G. de Broglie, *L'Orléanisme*, Paris, 1980, p. 306.
15. C. de Rémusat, *Mémoires de ma vie*, 5 vol., Paris, 1958-1967, t. IV, p. 11-13.
16. F. Guizot, *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, 8 vol., Paris, 1858-1867, t. V, p. 408.
17. P. Thureau-Dangin, *Histoire de la monarchie de Juillet*, Paris, 1892, t. VII, p. 93-96.
18. *Lettres parisiennes du vicomte de Launay*, Paris, 1987, t. II, p. 478-479.
19. V. Hugo, *Choses vues*, *op. cit.*, p. 104-105.
20. Hébert était membre du conseil général de l'Eure. Sa lettre se trouve aux archives Guizot (AN, 42 AP 257).
21. Voir l'analyse de A. J. Tudesq dans A. Jardin et A. J. Tudesq (éds), *La France des notables*, Paris, 1973, t. I, p. 245-247.
22. Récit des journées de Février par Duchâtel (avril 1850) aux archives Guizot (AN, 42 AP 27).
23. L. de La Hodde, *La Naissance de la république en 1848*, Paris, 1850, p. 60-64.
24. L. Girard, *La Garde nationale, 1814-1871*, Paris, 1964, p. 279-288.
25. L. de La Hodde, *La Naissance de la république*, *op. cit.*, p. 53. Voir aussi Caussidière, *Mémoires*, 2 vol., Paris, 1849, p. 40-46.
26. Duchâtel, récit cité.
27. L. de La Hodde, *La Naissance de la république*, *op. cit.*, p. 63-64.
28. A. de Tocqueville, *Souvenirs*, in *Œuvres complètes*, *op. cit.*, t. XII, p. 77-78.
29. Récit du général Tiburce Sébastiani qui commandait cette colonne, déposé aux archives Guizot (AN, 42 AP 27).
30. Duchâtel, récit cité.
31. Caussidière, *op. cit.*, t. I, p. 47-56.
32. L'exemple marquant en est Adolphe Crémieux. Les chefs républicains tentèrent aussi de rallier Barrot qui aurait alors fait partie du gouvernement provisoire. Cf. Odilon Barrot, *Mémoires posthumes*, 2 vol., Paris, 1875, t. I, p. 546.
33. Par exemple lors des débats sur le droit de visite et ceux sur l'indemnité Pritchard.
34. Séance du 26 janvier 1844.
35. Voir les débats à la Chambre : le 21 janvier Guizot avait tenté de minimiser l'affaire, mais plusieurs orateurs, dont Tocqueville et Billault, devaient exprimer leur surprise ou leur indignation.
36. *Lettres de François Guizot et de la princesse de Lieven*, 3 vol., Paris, 1963. Dans sa préface (p. VIII), J. Schlumberger estime que le salon de la princesse fut pour Guizot un « mirage funeste ».
37. J. Michelet, *Histoire de la Révolution française*, 7 vol., Paris, 1847-1853 ; L. Blanc, *Histoire de la Révolution française*, 12 vol., Paris, 1847-1862 ; A. de Lamartine, *Histoire des Girondins*, 8 vol., Paris, 1847.
38. Lettre à Lord Brougham, archives Guizot (AN, 42 AP 217).
39. Guizot, *Mémoires*, *op. cit.*, t. VIII, p. 548-553.
40. Lettre d'Hébert à Guizot et réponse de Guizot, archives Guizot (AN, 42 AP 257).
41. Lettre citée dans les *Mémoires posthumes* d'Odilon Barrot, *op. cit.*, t. I, p. 446-447, d'après le journal algérien *L'Akbar* qui l'avait publiée.